



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

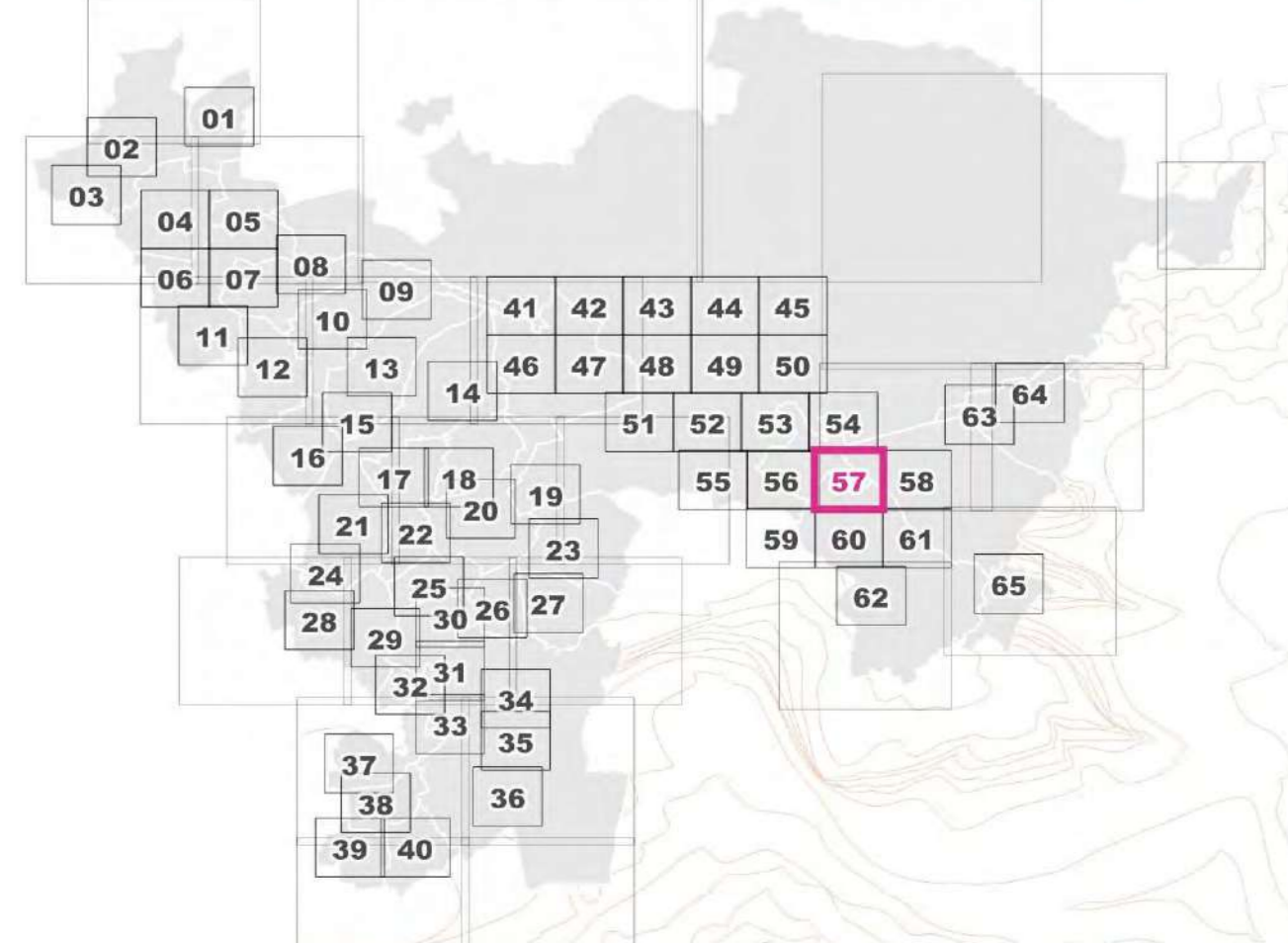
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)


- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 57
 Bischwiller, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder

PLUi Arrêté
 06 Janvier 2025
 Échelle : 1 / 2 000 eme



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de recullement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

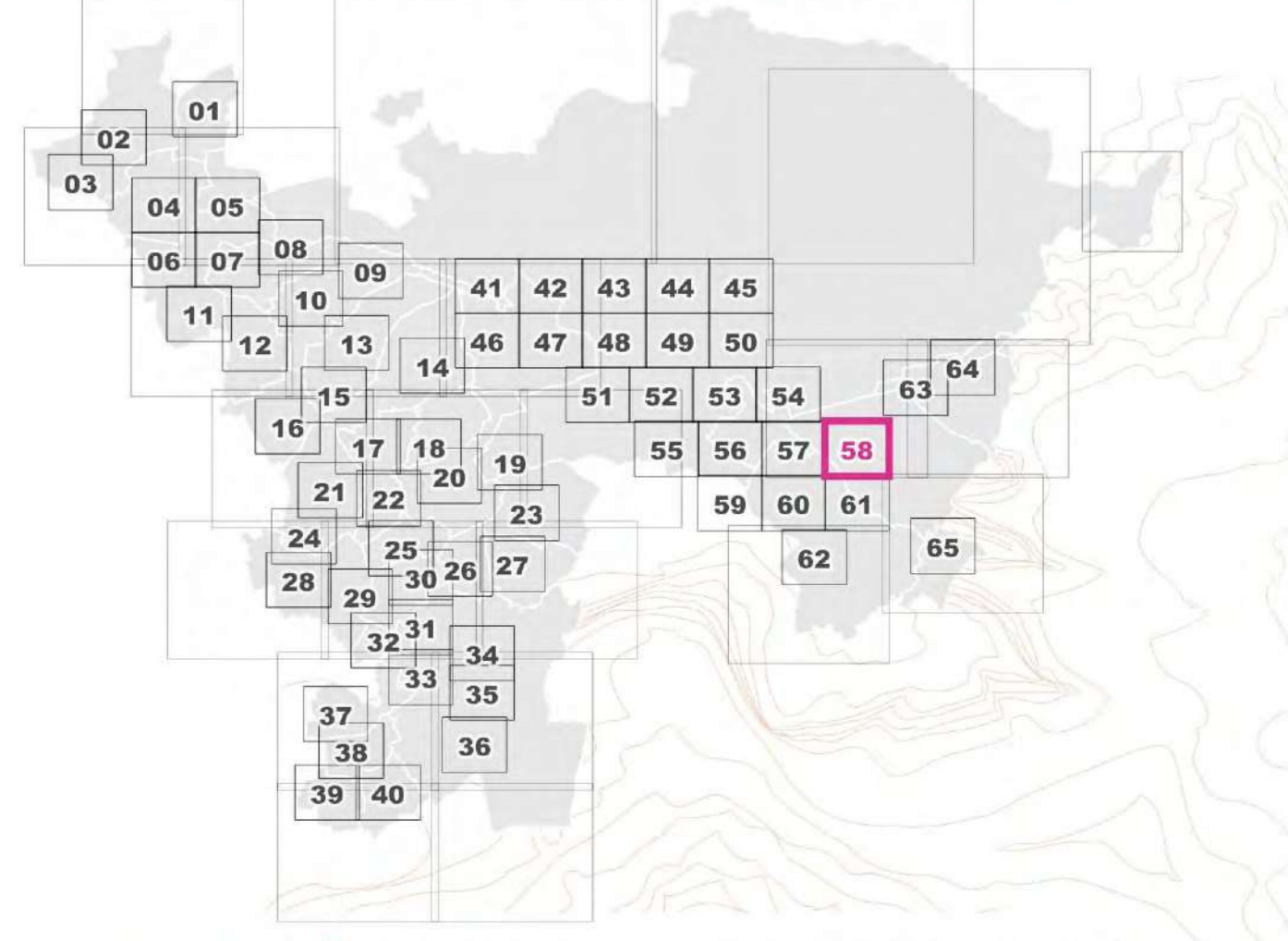
Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 58
Oberhoffen-sur-Moder

PLUI Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème

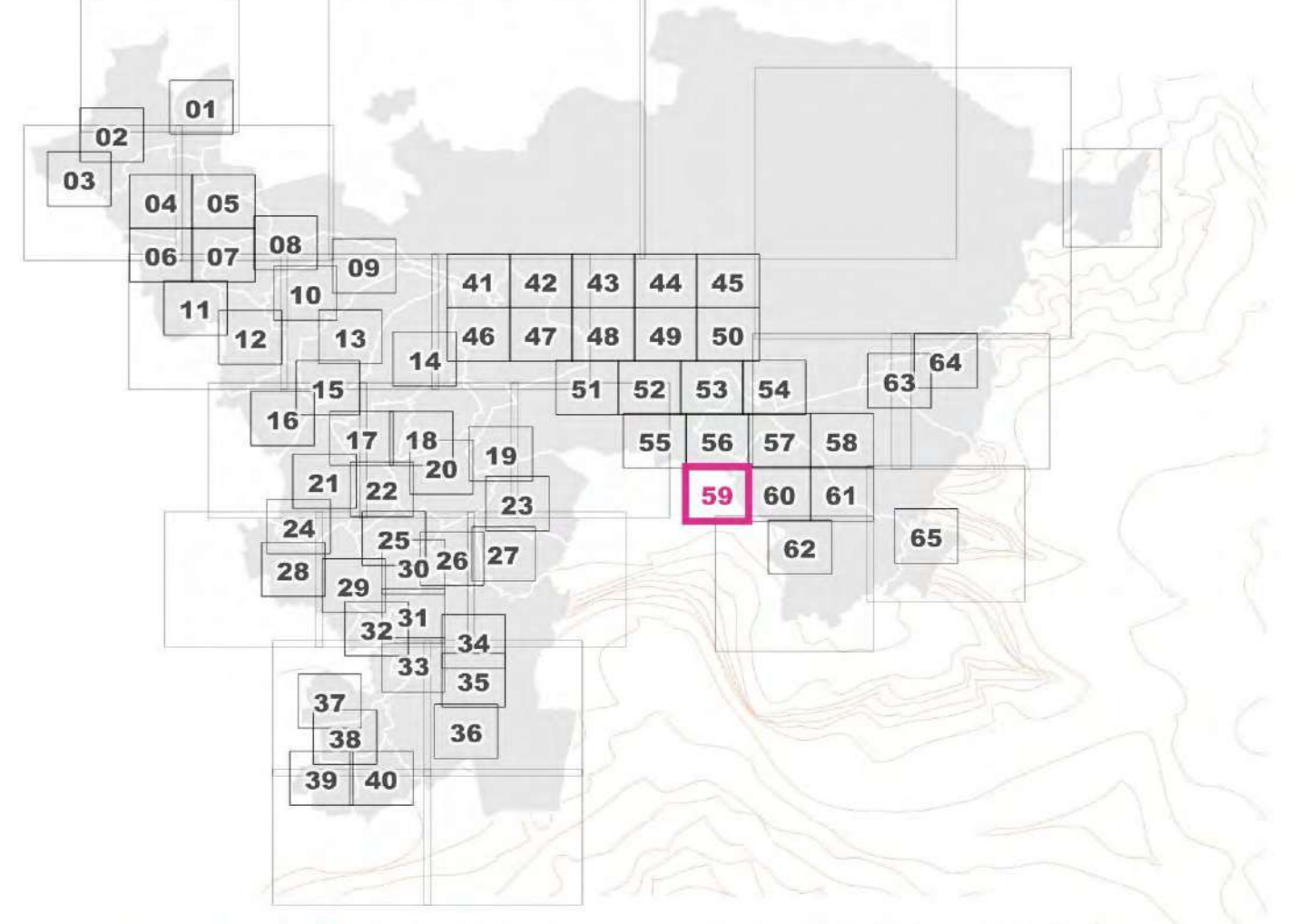


DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage		Les emplacements réservés	
•••••	limite de zone		emplacement réservé
UBa 7mET	désignation de la zone		numéro d'opération
Les prescriptions			
	bâtiment de valeur patrimoniale		élément de paysage à préserver
	bâtiment remarquable de type 1		alignement arbre
	bâtiment remarquable de type 2		cortège végétal à conserver
	bâtiment remarquable de type 3		marge de reculement
	secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation		ligne de construction
	ensemble urbain cohérent		façade remarquable
	autre secteur de mixité sociale		clôture soumise à dispositions particulières
	périmètre d'attente de projet d'aménagement global		mur de clôture et porche remarquable
	secteur d'entrée de vieux village		linéaire commercial et de service
	espace boisé classé		arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
	espace planté à conserver ou à créer		élément paysager à protéger
Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)			
+++	limite communale		ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
	bâtiment		
	parcelle		
	hydrographie		

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 59

Bischwiller, Haguenau

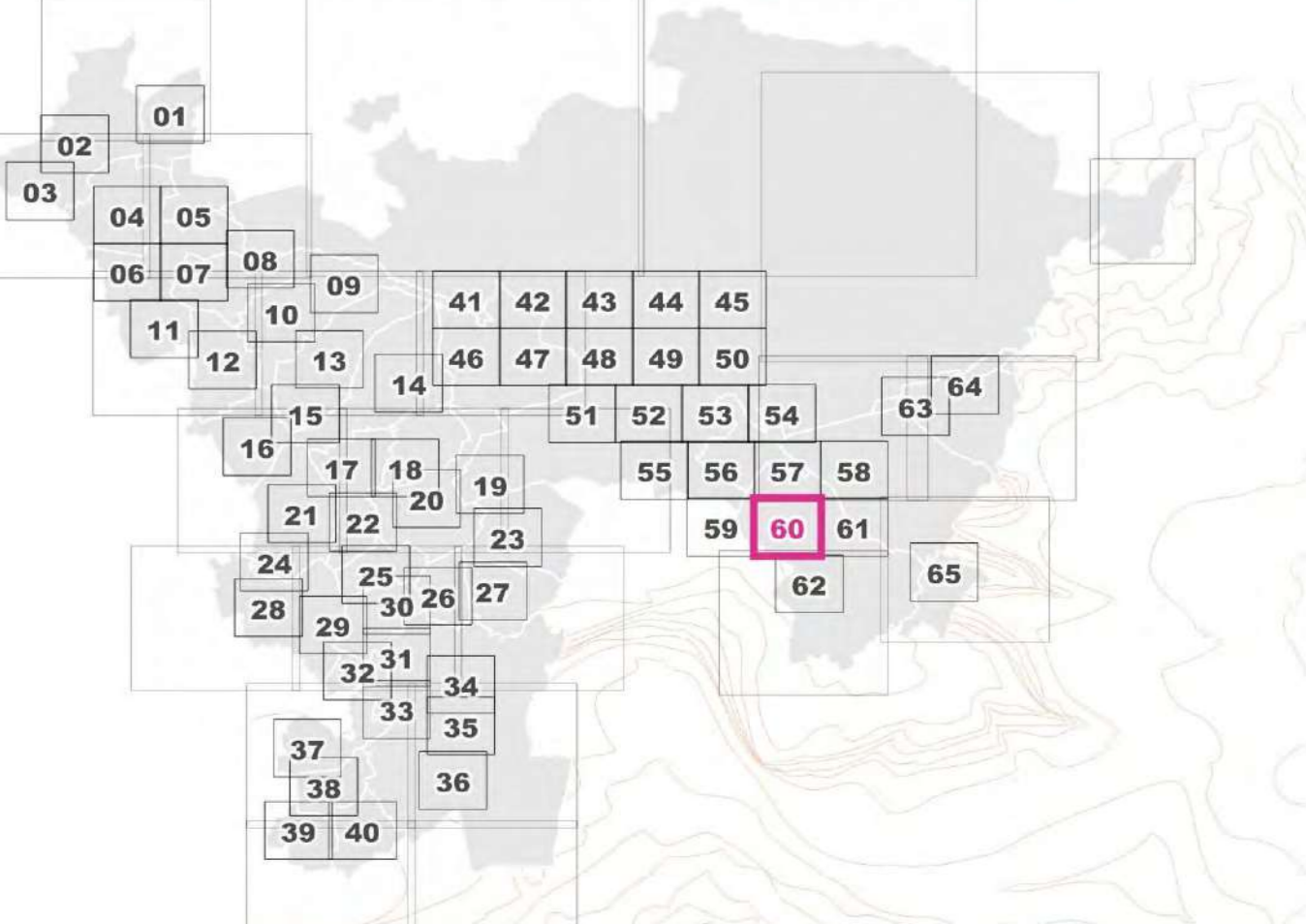
PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES


- | | |
|--|--|
| <p>Le zonage</p> <ul style="list-style-type: none"> limite de zone UBa 7mET désignation de la zone | <p>Les emplacements réservés</p> <ul style="list-style-type: none"> [X] emplacement réservé [BAT 03] numéro d'opération |
| <p>Les prescriptions</p> <ul style="list-style-type: none"> [] bâtiment de valeur patrimoniale [] bâtiment remarquable de type 1 [] bâtiment remarquable de type 2 [] bâtiment remarquable de type 3 [] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation [] ensemble urbain cohérent [] autre secteur de mixité sociale [] périmètre d'attente de projet d'aménagement global [] secteur d'entrée de vieux village [] espace boisé classé [] espace planté à conserver ou à créer | <p>Les informations</p> <ul style="list-style-type: none"> [] élément de paysage à préserver [] alignement arbre [] cortège végétal à conserver [] marge de reculement [] ligne de construction [] façade remarquable [] clôture soumise à dispositions particulières [] mur de clôture et porche remarquable [] linéaire commercial et de service [] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer [] élément paysager à protéger |
| <p>Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)</p> <ul style="list-style-type: none"> +++ limite communale [] bâtiment [] parcelle [] hydrographie | <p>Les informations</p> <ul style="list-style-type: none"> [] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 60
 Bischwiller

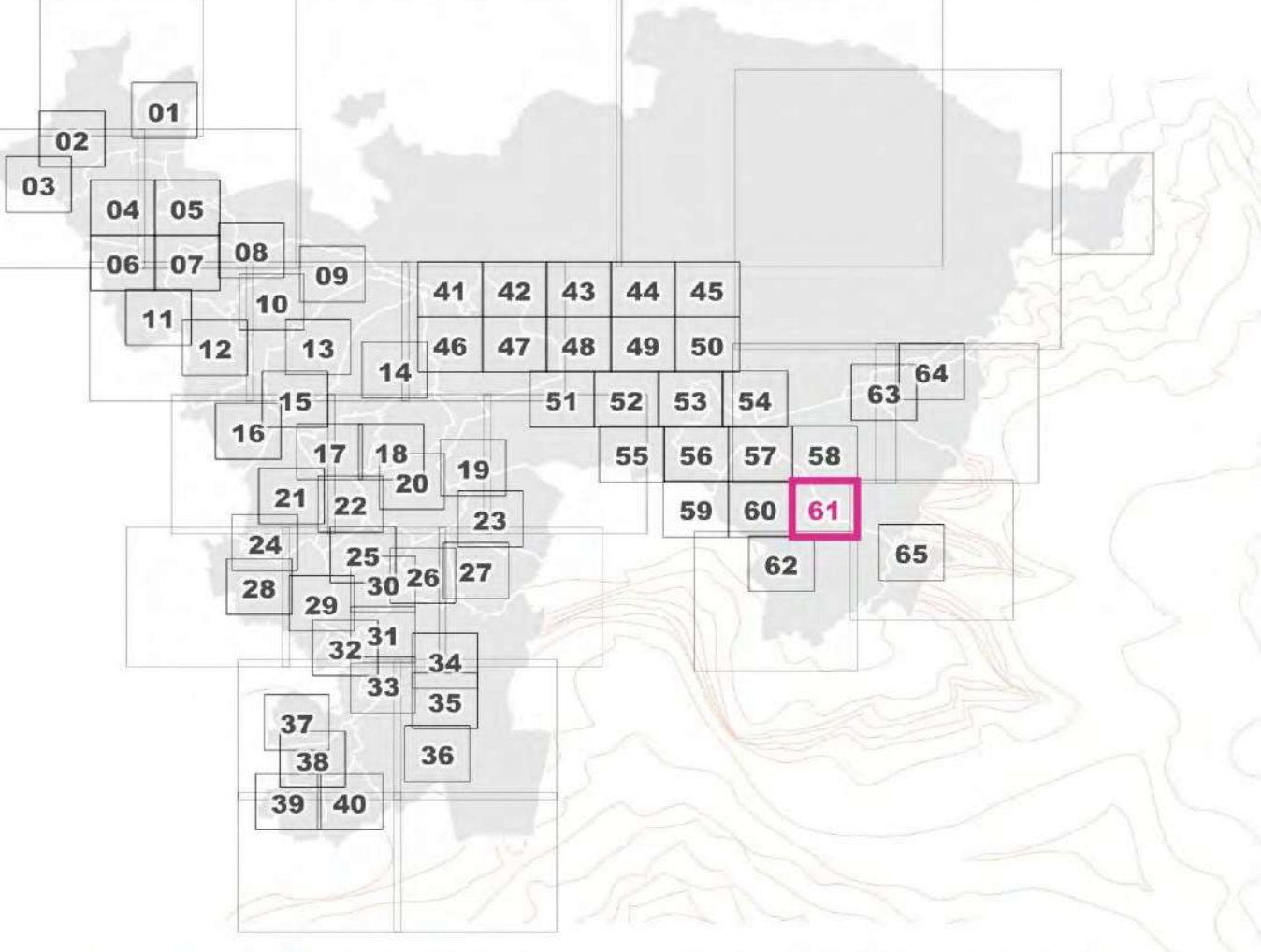
PLUi Arrêté
 06 Janvier 2025
 Échelle : 1 / 2 000 eme



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES


- | | | | |
|--|--|----------------------------------|--|
| Le zonage | | Les emplacements réservés | |
| ••••• | limite de zone | ▨ | emplacement réservé |
| UBa
7mET | désignation de la zone | GAT
03 | numéro d'opération |
| Les prescriptions | | | |
| ▭ | bâtiment de valeur patrimoniale | ▨ | élément de paysage à préserver |
| ▭ | bâtiment remarquable de type 1 | ○ | alignement arbre |
| ▭ | bâtiment remarquable de type 2 | — | cortège végétal à conserver |
| ▭ | bâtiment remarquable de type 3 | — | marge de reculement |
| ▭ | secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation | — | ligne de construction |
| ▭ | ensemble urbain cohérent | — | façade remarquable |
| ▭ | autre secteur de mixité sociale | — | clôture soumise à dispositions particulières |
| ▭ | périmètre d'attente de projet d'aménagement global | — | mur de clôture et porche remarquable |
| ▭ | secteur d'entrée de vieux village | — | linéaire commercial et de service |
| ▭ | espace boisé classé | ○ | arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer |
| ▭ | espace planté à conserver ou à créer | ☆ | élément paysager à protéger |
| Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS) | | | |
| +++ | limite communale | ▨ | ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral |
| ▭ | bâtiment | | |
| ▭ | parcelle | | |
| ▭ | hydrographie | | |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 61
Bischwiller, Oberhoffen-sur-Moder

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 2 000 eme



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ⊠ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

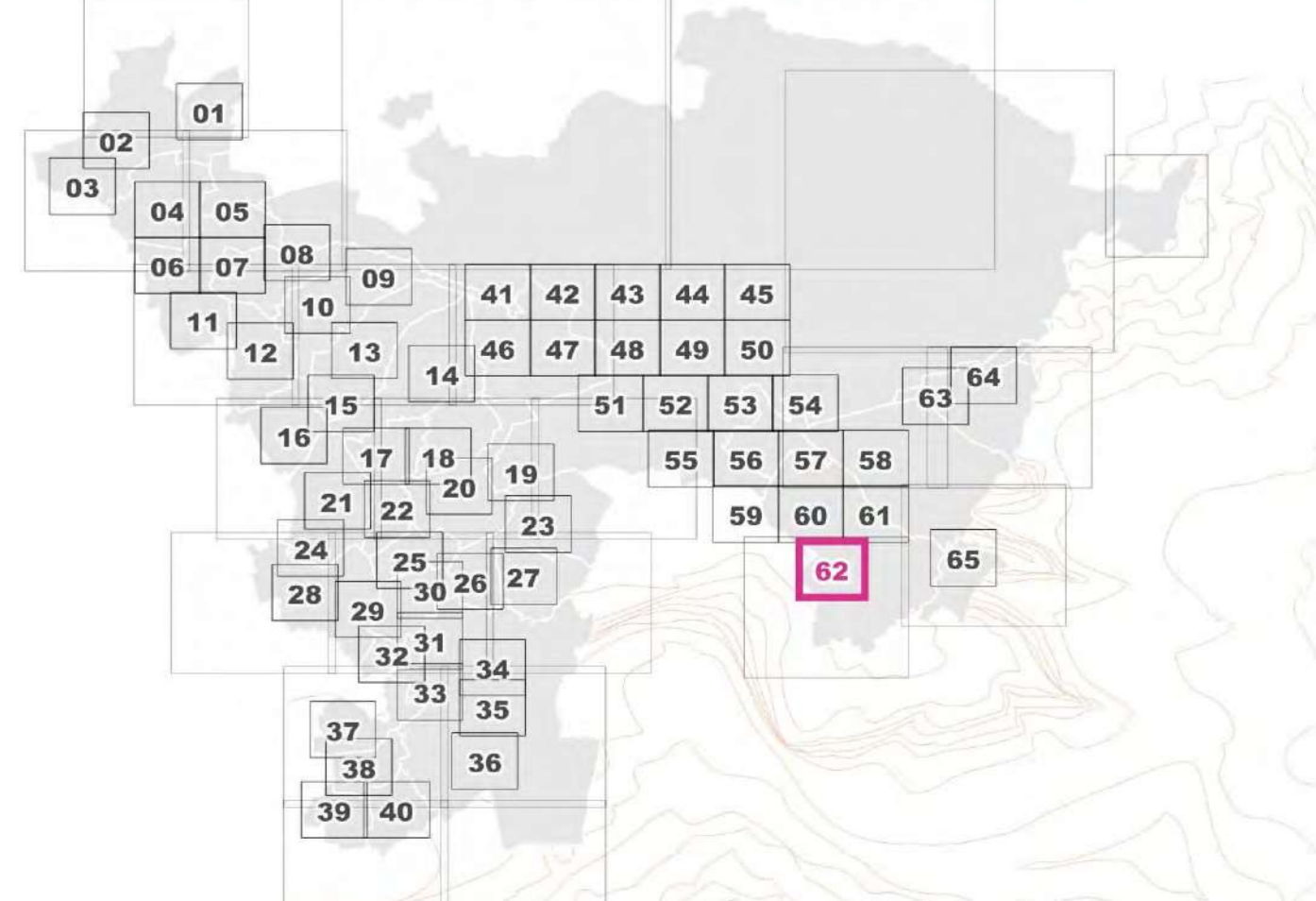
Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- ligne de reculement
- marge de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)


- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ⊠ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 62
Bischwiller

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 2 000 eme



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ⊠ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

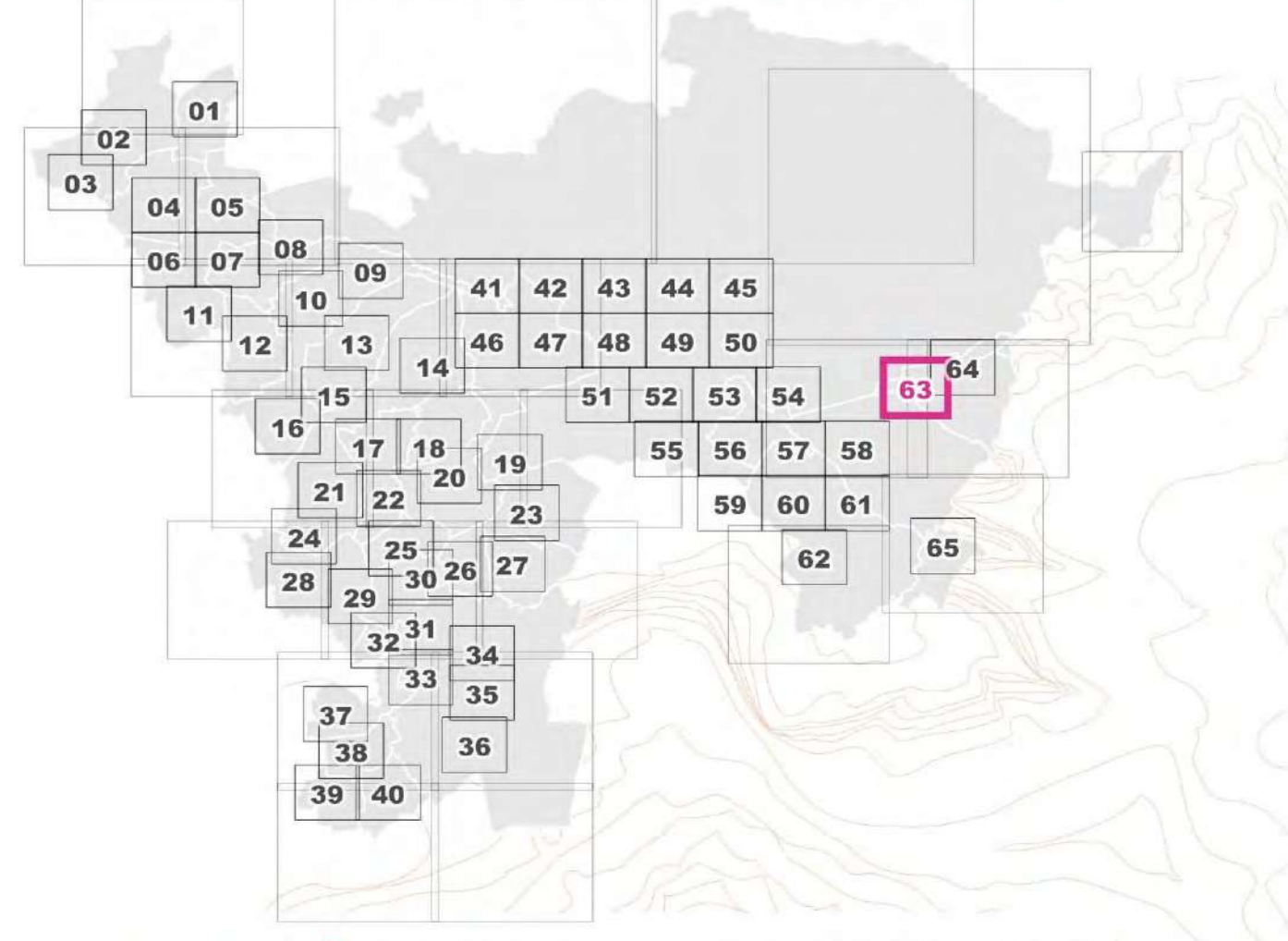
Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- ligne de recullement
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)


- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- hydrographie
- ⊠ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 63
 Schirrhein

PLUI Arrêté
 06 Janvier 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

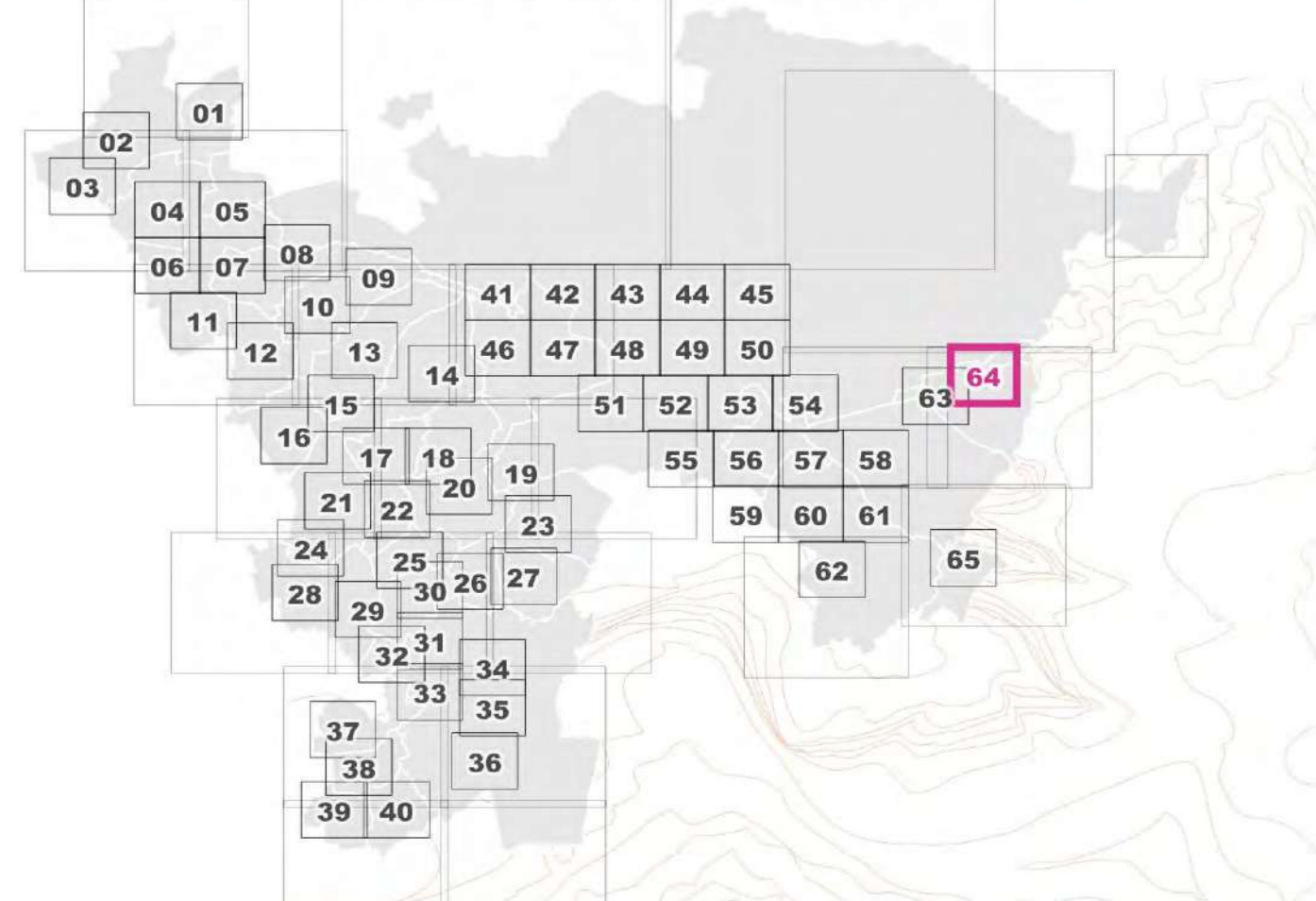
Les prescriptions

- [Bouton] bâtiment de valeur patrimoniale
- [Bouton] bâtiment remarquable de type 1
- [Bouton] bâtiment remarquable de type 2
- [Bouton] bâtiment remarquable de type 3
- [Bouton] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- [Bouton] ensemble urbain cohérent
- [Bouton] autre secteur de mixité sociale
- [Bouton] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- [Bouton] secteur d'entrée de vieux village
- [Bouton] espace boisé classé
- [Bouton] espace planté à conserver ou à créer
- [Bouton] élément de paysage à préserver
- OOO alignement arbre
- — — cortège végétal à conserver
- — — marge de reculemnet
- — — ligne de construction
- — — façade remarquable
- — — clôture soumise à dispositions particulières
- — — mur de clôture et porche remarquable
- — — linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)


- +++ limite communale
- [Bouton] bâtiment
- [Bouton] parcelle
- [Bouton] hydrographie
- [Bouton] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à litre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 64
 Schirrhein, Schirrhoffen

PLUi Arrêté
 06 Janvier 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ▨ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

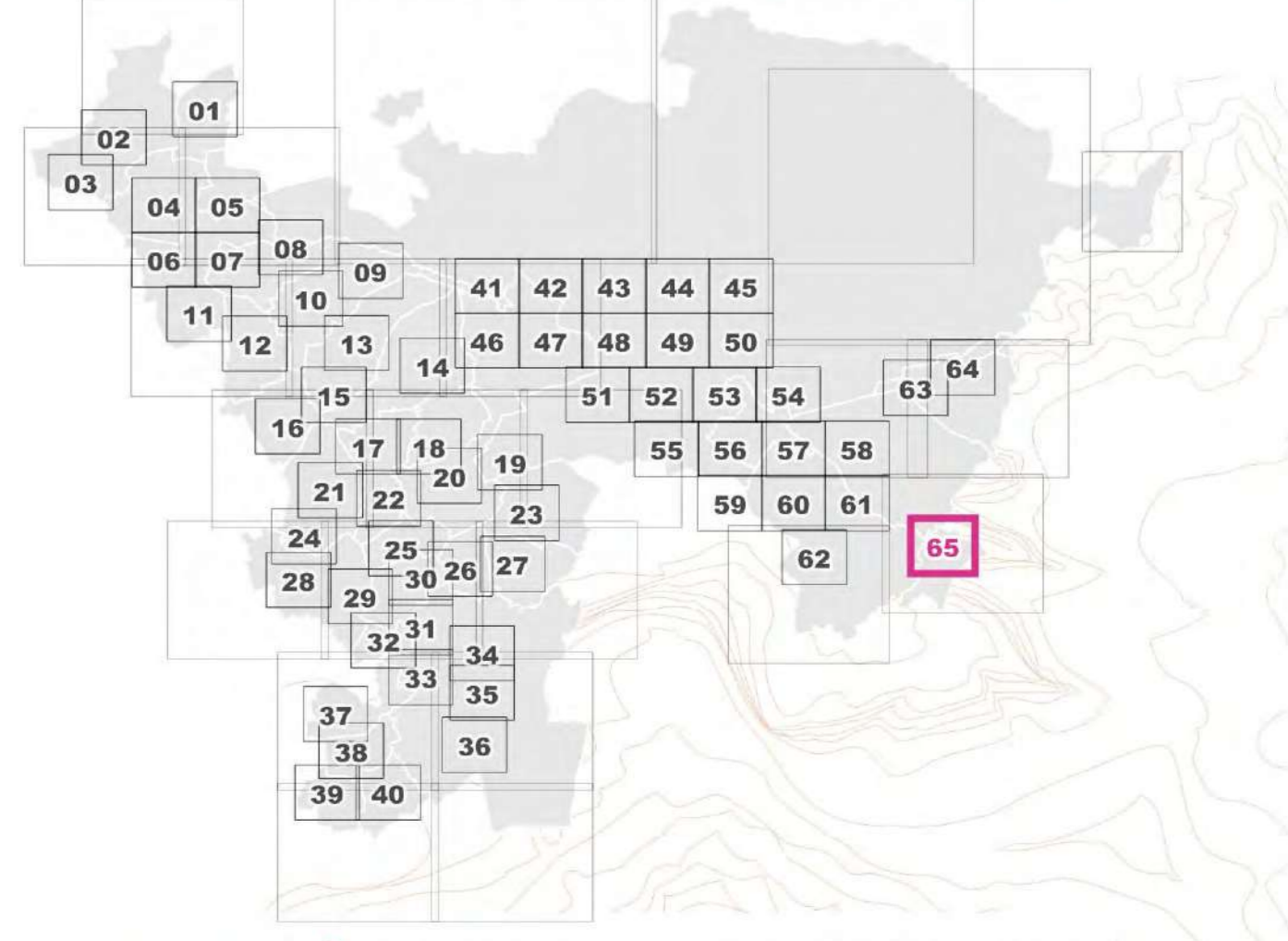
Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- ▬ cortège végétal à conserver
- ▬ ligne de reculement
- ▬ marge de construction
- ▬ façade remarquable
- ▬ clôture soumise à dispositions particulières
- ▬ mur de clôture et porche remarquable
- ▬ linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- ▭ hydrographie
- ▭ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 65
Rohrwiler

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- ▣ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

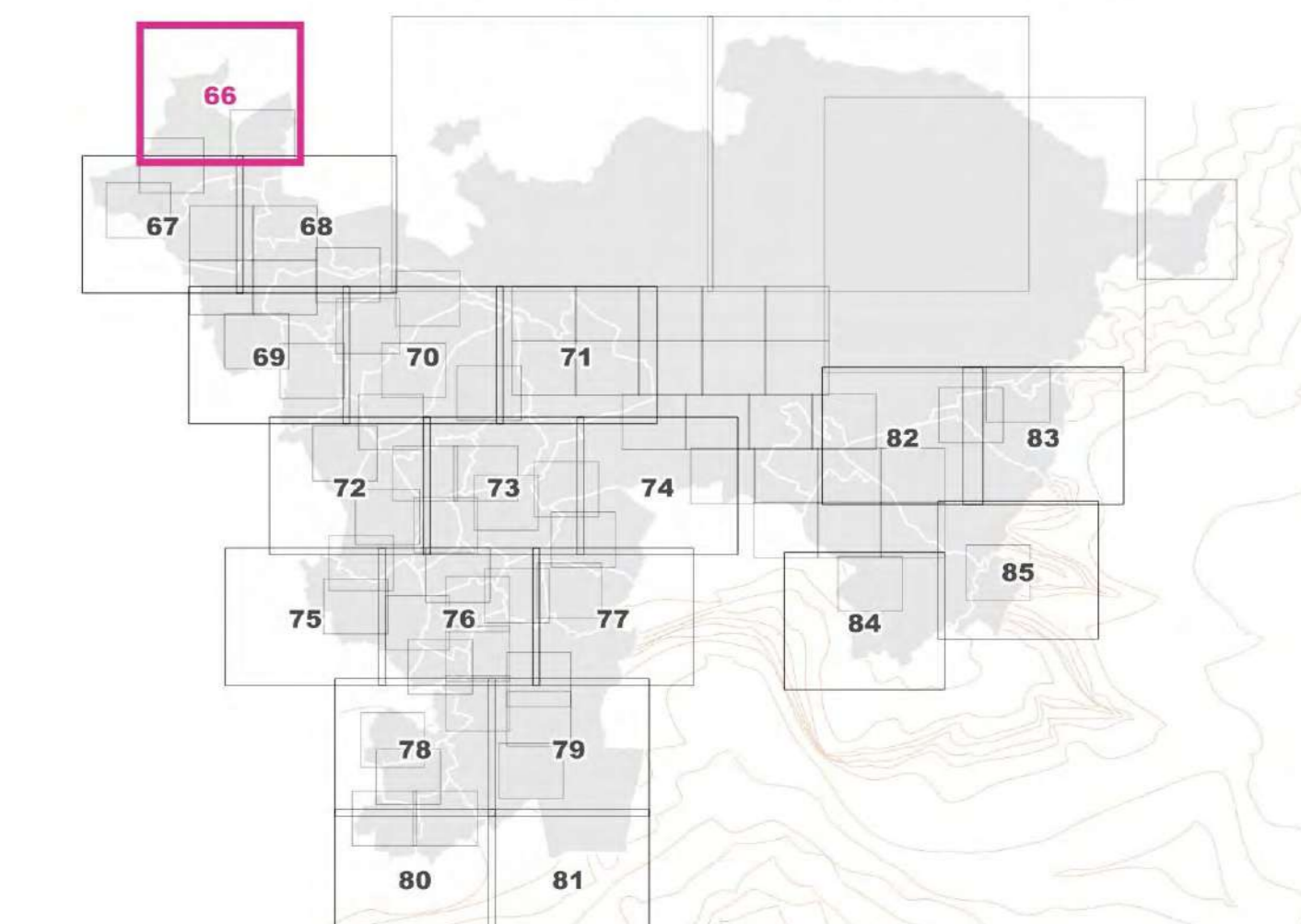
- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- ▭ hydrographie
- ▭ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 66 Engwiller, Uhrwiller

PLUi Arrêté
06 Janvier 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème

